
Budget de dépenses 2017-2018

Le Québec s'est donné la marge de manœuvre pour investir dans les priorités de la population : l'éducation, la santé et l'économie

Québec, le 28 mars 2017 – C'est grâce à la discipline et à la détermination dont il a fait preuve depuis le début de son mandat et à la bonne tenue de l'économie que le gouvernement a annoncé aujourd'hui, lors du dépôt du Budget de dépenses 2017-2018, qu'il respectera, pour une troisième année consécutive, son objectif de dépenses de programmes. Tous les Québécois ont participé à cet effort, et le gouvernement a pu tenir son engagement : il a investi des sommes importantes dans ses priorités que sont l'éducation, la santé et le développement économique.

La saine gestion du gouvernement et la bonne performance économique du Québec ont aussi permis de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour investir dans nos infrastructures publiques.

Le Budget de dépenses 2017-2018, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Pierre Moreau, fait état d'un objectif de dépenses de programmes de 72,6 milliards de dollars pour l'année 2017-2018, soit une augmentation de ces dépenses de 4,1 % par rapport à 2016-2017. Grâce aux marges dégagées, le gouvernement pourra plus aisément poursuivre ses objectifs de réduction de la dette tout en augmentant ses investissements dans les infrastructures publiques. Cela favorisera la croissance de l'économie et la création d'emplois partout au Québec.

Citation

« Ensemble, nous avons fait la preuve qu'une saine gestion de nos dépenses est payante pour tous parce qu'elle renforce notre capacité à préserver les services publics auxquels les Québécois aspirent, maintenant et pour l'avenir. Nous sommes également en mesure de poursuivre nos objectifs de réduction de la dette tout en maintenant les investissements dans les infrastructures publiques à des niveaux élevés. Ces investissements sont un puissant levier de développement économique, et ils permettent de créer des emplois dans l'ensemble des régions du Québec. Maintenant que nous avons retrouvé la solidité financière et la santé économique, nous avons la possibilité de faire des choix éclairés pour le bénéfice des Québécois de toutes les générations et de toutes les régions. »

Pierre Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor

Faits saillants

L'année financière 2017-2018 s'amorcera sur la base des constats et mesures énoncés dans le Budget de dépenses 2017-2018, dont les principaux sont les suivants :

- Le gouvernement respecte, pour une troisième année consécutive, son objectif de dépenses de programmes, ce qui lui permet de faire des choix en fonction des priorités des Québécois.
- Des sommes additionnelles importantes sont ainsi injectées dans les secteurs prioritaires, par exemple :
 - en éducation et en enseignement supérieur, l'ajout de personnel spécialisé pour améliorer la réussite éducative;

- en santé, l'augmentation des services à la population, notamment dans le but de diminuer le temps d'attente dans les hôpitaux, d'accroître et d'améliorer les soins et les services offerts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, de réduire les délais en services diagnostiques et ceux concernant l'accès à la chirurgie ainsi que d'accroître l'accessibilité aux services de protection de la jeunesse et aux services psychosociaux;
- en matière de développement économique, des initiatives pour stimuler la croissance économique, appuyer la création d'emplois et soutenir les familles.
- Ces investissements se traduisent notamment par une croissance des dépenses de programmes de 4,2 % en Santé et en Services sociaux ainsi que de 4,2 % en Éducation et en Enseignement supérieur.
- Des ententes sur la rémunération d'au moins cinq ans ont été conclues avec plus de 95 % des employés de l'État, ce qui favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement et assure la stabilité dans les relations de travail et dans la prestation des services publics.
- Le niveau global des effectifs est toujours sous contrôle, étant en légère hausse depuis 2015-2016, mais bien en-dessous du niveau de 2014-2015.
- En matière de révision des programmes, le gouvernement a instauré un processus visant à proposer en continu des pistes afin d'améliorer la performance des programmes et à soutenir la prise de décision à cet égard.
- Par la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information, le virage numérique du gouvernement se poursuivra. De plus, un contrôle accru des projets et des activités en ressources informationnelles sera assuré. Plus précisément, le gouvernement dressera un portrait représentatif des actifs en cette matière, augmentera l'expertise interne, optimisera le rôle des dirigeants de l'information, mettra sur l'infonuagique et consolidera ses centres de traitement informatique.
- De plus, le gouvernement sera encore plus ouvert et transparent, alors qu'il a mis sur pied, en collaboration avec plusieurs villes québécoises, le nouveau portail de données ouvertes Données Québec.
- À la suite des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, le gouvernement a accentué les mesures assurant l'intégrité de l'appareil public. Cette volonté s'est notamment traduite par l'adoption d'une loi visant à protéger les lanceurs d'alerte qui souhaitent dénoncer des comportements répréhensibles au sein du gouvernement, de même que par l'étude d'un projet de loi sur la création de l'Autorité des marchés publics qui surveillera partout au Québec les processus menant à l'octroi d'un contrat public. Enfin, la mise en œuvre du plan d'action Passeport Entreprises permettra de faciliter davantage l'accès des entreprises aux contrats publics, particulièrement les PME et les entreprises en démarrage.

Lien connexe

Budget de dépenses 2017-2018 : www.tresor.gouv.qc.ca

– 30 –

Source :

Catherine Poulin
 Attachée de presse
 Cabinet du ministre responsable
 de l'Administration gouvernementale
 et de la Révision permanente
 des programmes
 et président du Conseil du trésor
 Tél. : 418 643-5926

Information :

Émilie Lord
 Relations avec les médias
 Direction des communications
 Secrétariat du Conseil du trésor
 Tél. : 418 643-0875, poste 4052